

Date d'entrée en vigueur: Novembre 2008



## NOTICE DES PRATIQUES DE CONFIDENTIALITÉ

CETTE NOTICE DÉCRIT COMMENT DES INFORMATIONS MÉDICALES CONCERNANT VOTRE PERSONNE PEUVENT ÊTRE UTILISÉES ET DIVULGUÉES ET COMMENT VOUS POUVEZ ACCÉDER À VOS INFORMATIONS MÉDICALES.

VEUILLEZ PASSER ATTENTIVEMENT EN REVUE CETTE NOTICE.

### NOTRE ENGAGEMENT À L'ÉGARD DE VOTRE CONFIDENTIALITÉ

Alegent Health est voué à garder la confidentialité de vos informations médicales identifiables. En menant nos affaires, nous allons créer un dossier concernant votre personne ainsi que le traitement et les services que nous vous donnons. Nous sommes tenus de par la loi de garder la confidentialité des informations médicales qui identifient votre personne. Nous sommes également tenus par la loi de vous fournir cette notice de nos obligations légales ainsi que les pratiques de confidentialité concernant vos informations médicales identifiables. De par la loi, nous sommes tenus à suivre les termes de la notice des pratiques de confidentialité que nous avons en vigueur au moment.

Cette notice vous fournit les renseignements importants suivants:

- Comment Alegent Health peut utiliser et divulguer vos informations médicales identifiables;
- Vos droits de confidentialité en matière de vos informations médicales identifiables; ainsi que
- Les obligations d'Alegent Health concernant l'utilisation et la divulgation de vos informations médicales identifiables.

**Les termes de cette notice s'appliquent à tout dossier contenant vos informations médicales identifiables qui sont créées ou gardées par Alegent Health. Nous nous réservons le droit de réviser ou d'amender notre notice de pratiques de confidentialité. Toute révision ou tout amendement effectué sur cette notice sera en vigueur en ce qui concerne tous vos dossiers qu'Alegent Health a créés ou gardés dans le passé, ainsi qu'en ce qui concerne tous vos dossiers qu'il nous serait possible de créer à l'avenir. Nous allons afficher une copie de notre notice courante dans chacune de nos installations à un endroit saillant, et vous pouvez demander une copie de notre plus courante notice lors d'une de vos visites. Nous allons également veiller à afficher notre notice courante au site web d'Alegent Health, [www.alegent.com](http://www.alegent.com). La date d'entrée en vigueur de notre notice sera affichée au coin supérieur gauche de la notice.**

### QUI VA SE CONFORMER À CETTE NOTICE

Cette notice décrit les pratiques de confidentialité des entités qui font partie d'Alegent Health, notamment:

- Tout agent médical habilité à introduire des données dans votre dossier médical, y compris les membres de notre personnel médical ;
- Tous les départements, tous les services et tous les bureaux gérés par Alegent Health, y compris la Clinique Alegent Health;
- Tout membre d'un groupe de volontaires qui vous assiste au moment où vous êtes patient(e) d'Alegent Health;
- Tous les employés, tout agent ou tout autre membre du personnel d'Alegent Health; et
- Tous les agents d'hôpitaux d'Alegent Health et d'autres services affiliés.

Tous ces services, ces individus, ces emplacements et ces installations se conformeront aux termes de cette notice. En outre, ces services, ces individus, ces emplacements et ces installations peuvent échanger des informations médicales en ce qui concerne le traitement, le paiement ou les besoins d'actions d'ordre médical tels que décrits dans cette notice. Veuillez bien noter qu'il se pourrait que votre médecin traitant utilise des notices ou des politiques différentes de cette notice en ce qui concerne les informations médicales générées dans son cabinet.

### COMMENT NOUS POUVONS UTILISER ET DIVULGUER VOS INFORMATIONS MÉDICALES IDENTIFIABLES

Les catégories suivantes décrivent les manières différentes où nous pouvons utiliser et divulguer vos informations médicales identifiables. Pour chaque catégorie d'utilisation et de divulgation, nous allons expliquer ce que nous entendons par là et livrer des exemples. Il ne s'agira pas d'inventorier tous les cas d'utilisation et de divulgation dans une catégorie; toutefois, toutes les instances où il nous est permis d'utiliser et de divulguer des informations tomberont dans une catégorie. Veuillez bien noter que dans quelques cas les États de Nebraska et d'Iowa disposent de lois spéciales en ce qui concerne l'utilisation et la divulgation de certains types d'informations médicales, telles que les informations portant sur l'état de santé mentale, l'abus de substances toxiques et le SIDA. Les lois de l'État où vous recevez le traitement de la part d'Alegent Health s'appliqueront aux cas d'utilisation et de divulgation de ces types d'informations médicales.

- **Traitement.** Nous pouvons utiliser des informations médicales relatives à votre personne pour vous fournir un traitement ou des services médicaux. Nous pouvons divulguer des informations médicales portant sur votre personne à des médecins, des infirmiers, des agents techniques, à des étudiants en médecine ou à d'autres membres du personnel impliqués dans vos soins dans un hôpital ou une clinique d'Alegent health. Par exemple, un médecin qui vous soigne pour une jambe fracturée peut avoir besoin de savoir si vous souffrez de diabète parce que le diabète peut ralentir le processus de guérison. En plus, le médecin peut avoir besoin de dire à un(e) diététicien(ne) si vous souffrez de diabète pour qu'on vous aménage des repas appropriés. Alegent Health peut partager des informations médicales relatives à votre personne avec d'autres services pour coordonner les différentes choses dont vous avez besoin, telles que les ordonnances, les examens de laboratoire, la radio et les visites de contrôle médical. Dans les limites autorisées par la loi, nous pouvons également divulguer des informations médicales concernant votre personne à des gens en dehors d'Alegent Health qui pourraient être impliqués dans votre traitement médical (comme les membres de famille, les agences de traitement à domicile et d'autres personnes et systèmes qui fournissent des services qui font partie de vos soins).
- **Paiement.** Nous pouvons utiliser et divulguer des informations médicales concernant votre personne de telle manière que nous vous envoyions la facture du traitement et des services que vous recevez de notre part et que vous-même, une compagnie d'assurance ou une tierce partie en assure le paiement. Par exemple, nous pouvons avoir besoin de donner des informations relatives à votre assurance médicale en ce qui concerne une intervention chirurgicale que vous avez reçue de telle manière que votre assurance nous paie ou vous rembourse pour l'intervention en question. Nous pouvons aussi contacter votre assurance au sujet d'un traitement que vous allez recevoir afin d'en obtenir un accord préalable ou de savoir si votre assurance va couvrir le traitement. Nous pouvons également divulguer vos informations médicales à d'autres prestataires de soins médicaux et assurances pour les activités de paiement de ces prestataires de soins et assurances. Par exemple, nous pouvons fournir vos informations à un médecin qui ne fait pas partie de notre personnel médical de telle sorte que le médecin en question puisse adresser la facture à votre personne ou à votre assureur pour les services que vous avez reçus de la part de ce médecin.
- **Opérations de soins médicaux.** Alegent Health peut utiliser et divulguer des informations médicales concernant votre personne pour des besoins d'ordre administratif et opérationnel. Ces cas d'utilisation et de divulgation sont nécessaires à nos opérations, et pour nous assurer que tous nos patients reçoivent un traitement de qualité. Par exemple, nous pouvons utiliser vos informations médicales pour passer en revue nos soins et services et évaluer notre performance dans la façon dont nous prenons soin de votre personne. Nous pouvons combiner des informations médicales relatives à quelques-uns ou à tous nos patients, pour savoir quels services supplémentaires nous devrions offrir, de quels services on pourrait ne pas avoir besoin, et si certains nouveaux traitements sont efficaces. Nous pouvons également divulguer des informations à des médecins, à des infirmiers, à des agents techniques, à des étudiants en médecine ainsi qu'à notre personnel pour des besoins de revue et d'apprentissage. Nous pouvons également combiner les informations médicales dont nous disposons avec des informations médicales issues d'autres prestataires de soins médicaux pour comparer notre fonctionnement et voir les domaines où nous pouvons effectuer des améliorations en matière de traitement et des services que nous offrons. Nous pouvons enlever les informations qui identifient votre personne de cet ensemble d'informations médicales de telle manière que d'autres puissent les utiliser pour étudier le système et la livraison de soins médicaux sans apprendre qui sont les patients spécifiques. Nous pouvons aussi divulguer vos informations médicales à certains autres individus et organisations, y compris des médecins, des hôpitaux et des assurances, aux fins d'aider à certaines activités d'opérations d'ordre médical de ces individus et organisations. À l'exception des individus et organisations décrits dans la section de cette Notice intitulée "Qui va se conformer à cette notice", ces individus et organisations ont ou ont eu dans le passé un lien avec votre personne.

Les informations que nous divulguons en ce qui concerne votre personne vont avoir un rapport avec ce lien. Par exemple, nous pouvons divulguer vos informations médicales à un hôpital qui n'est pas affilié à Alegent Health si cet hôpital vous a traité(e) dans le passé, les informations que nous divulguons se rapportent à ce lien, et l'hôpital en question a l'intention d'utiliser vos informations pour des activités d'assurance de qualité et d'amélioration de performance. Pareillement, nous pouvons partager vos informations médicales avec votre assurance pour des besoins d'assurance de qualité et d'amélioration de rendement. Ces faits ne constituent qu'un nombre des cas variés d'utilisation et de divulgation autorisés où Alegent Health peut se lancer en tant que partie des opérations de soins médicaux de routine.

**Partenaires.** Nous pouvons donner des informations médicales à des organismes qui fournissent des services à Alegent Health. Nous demandons à ces partenaires de protéger les informations médicales que nous leur donnons. Par exemple, nous pouvons divulguer le nom, le numéro d'appel téléphonique, l'adresse, le code postal, l'âge, le sexe, le payeur, les dates, les types, les emplacements et les fournisseurs de services à Gallup ou à d'autres systèmes d'enquête de satisfaction pour les patients. Gallup évalue la satisfaction des patients par le canal d'enquêtes téléphoniques consécutives aux visites médicales, au traitement en consultation externe et au séjour de malade dans un hôpital.

Gallup maintient avec Alegent Health un Accord de Partenariat qui exige de Gallup ainsi que de tout son personnel de garder une pleine confidentialité de toutes les informations partagées.

- **Coups de téléphone pour rappeler les rendez-vous.** Nous pouvons utiliser et divulguer vos informations médicales pour vous contacter comme un moyen de vous rappeler que vous avez un rendez-vous pour un traitement ou des soins médicaux.
- **Options de traitement.** Nous pouvons utiliser et divulguer vos informations médicales pour vous informer ou vous recommander des options de traitement possibles ou des alternatives qui pourraient vous intéresser.
- **Avantages et services d'ordre médical.** Nous pouvons utiliser et divulguer vos informations médicales pour vous informer des avantages et services d'ordre médical qui pourraient vous intéresser.
- **Actions de collecte de fonds.** Nous pouvons divulguer des informations d'ordre démographique à la Fondation Alegent Health afin de procéder à une collecte de fonds au profit d'Alegent Health et ses actions. Alegent Health va uniquement divulguer des informations de contact telles que votre nom, votre adresse et votre numéro d'appel téléphonique ainsi que les dates où vous avez reçu un traitement ou des services à Alegent Health. Si vous ne voulez pas qu'Alegent Health vous contacte pour une action de collecte de fonds, veuillez le notifier à la Fondation Alegent Health, sise 12809 W Dodge Road, Omaha, NE 68154 ou téléphoner au 343-4438.
- **Annuaire de l'hôpital / de l'installation.** Nous pouvons inclure quelques informations limitées concernant votre personne dans notre annuaire de malades / clients durant le temps où vous recevez un traitement à un hôpital ou une installation d'Alegent Health. Ces informations peuvent comprendre votre nom, votre emplacement dans l'installation, votre état général (par exemple, assez bon, stable, etc.) et vos attaches religieuses. Les informations d'annuaire, à l'exception de vos attaches religieuses, peuvent également être divulguées à des gens qui vous demandent par la voie du nom. Ces dispositions sont ainsi prises de telle sorte que votre famille, vos amis soient capables de vous visiter au sein d'Alegent Health et savoir en général comment vous vous portez. Si vous ne voulez pas que vos informations soient comprises dans l'annuaire d'Alegent Health, au moment de votre entrée, vous devez en informer l'agent qui vous enregistre pour un traitement dans cette installation d'Alegent Health ou votre prestataire de soins médicaux.  
NOTEZ BIEN: Alegent Health va s'efforcer de s'accommoder aux demandes de restrictions de divulgation de ces informations générales. Toutefois, Alegent Health ne peut pas garantir de réussite totale dans ce domaine.
- **Divulgarion d'informations aux membres de famille / amis.** Nous pouvons divulguer vos informations médicales à un ami ou à un membre de famille qui vous aide pour le paiement de vos soins médicaux, ou qui vous assiste en prenant soin de votre personne. Nous pouvons également informer vos membres de famille ou amis de votre état et que vous vous trouvez dans une installation d'Alegent Health.  
En outre, nous pouvons divulguer des informations médicales concernant votre personne à un organisme qui assiste en matière de secours en cas de catastrophe de telle manière que votre famille soit informée de votre état, de votre statut et de votre emplacement. En tant que partie de notre engagement spirituel vis-à-vis de nos patients et de leurs amis et membres de famille, nous pouvons utiliser vos informations médicales pour nous impliquer dans les services d'ordre funéraire, comme le fait d'informer les membres de famille des cérémonies funéraires patronées par Alegent Health en l'honneur de nos patients qui sont décédés. Si vous ne voulez pas que vos informations soient utilisées pour des services d'ordre funéraire, au moment de votre entrée, vous devez en informer l'agent qui vous enregistre pour un traitement dans cette installation d'Alegent Health ou votre prestataire de soins médicaux. Si vous avez des objections ou des instructions spécifiques en ce qui concerne ces communications, vous pouvez en discuter avec vos prestataires de soins médicaux .
- **Ainsi que requis de la Loi.** Nous allons utiliser et divulguer vos informations médicales lorsque nous serons tenus de le faire de par la Loi fédérale, la Loi d'État et la Loi locale.

## UTILISATION ET DIVULGATION DE VOS INFORMATIONS MÉDICALES DANS CERTAINES CIRCONSTANCES SPÉCIALES

Les catégories suivantes décrivent les circonstances où nous pouvons utiliser et divulguer vos informations médicales identifiables:

- **Risques de santé publique.** Nous pouvons divulguer des informations médicales concernant votre personne pour des opérations de santé publique au niveau d'État ou au niveau fédéral. Ces activités comprennent en général les activités suivantes:
  - pour signaler, prévenir ou lutter contre une maladie, un accident ou un handicap physique;
  - pour signaler des naissances et des décès;

- pour signaler des cas d'abus ou de négligence d'enfants;
- pour signaler des réactions aux médicaments ou des problèmes avec les produits;
- pour notifier et rappeler aux gens les produits qu'ils peuvent être en train d'utiliser;
- pour notifier à une personne susceptible d'avoir été exposée à une maladie ou qui peut risquer de contracter ou de répandre une maladie ou un état de santé;
- pour notifier à l'autorité administrative appropriée si nous croyons qu'un(e) patient(e) a été victime d'un abus, d'une négligence ou d'une violence de famille.

Nous ne procéderons à ces divulgations que si vous y consentez ou quand nous sommes autrement tenus ou autorisés par la loi de le faire.

- **Actions de surveillance médicale.** Nous pouvons divulguer vos informations médicales à une agence de surveillance médicale fédérale ou d'État pour les actions autorisées par la loi. Ces actions de surveillance comprennent, par exemple, les inspections, les audits internes, les enquêtes, les licenciements et les actions disciplinaires, les procédures ou actions civiles, administratives et criminelles, ou d'autres actions dont l'administration a besoin pour contrôler les programmes gouvernementaux, l'accord avec les lois des droits civils et le système de services de santé en général.
- **Procès juridiques et litiges.** Si vous êtes impliqué(e) dans un procès juridique ou un litige, nous pouvons divulguer des informations médicales concernant votre personne en guise de réponse à une requête d'un tribunal ou d'une requête administrative. Nous pouvons également divulguer vos informations médicales en guise de réponse à une citation, à une requête de découverte ou à d'autres procédures légales de la part d'une autre partie impliquée dans le litige, mais cela uniquement si l'on a fait des efforts pour vous informer de la requête ou pour obtenir un arrêt protégeant les informations requises.
- **Respect de la Loi.** Nous pouvons divulguer des informations médicales si une autorité chargée de faire appliquer la loi aux niveaux local, d'État et fédéral nous demande de le faire:
  - en guise de réponse à un arrêt de tribunal, à une citation, à un mandat d'arrêt, à des convocations ou à d'autres procédures semblables;
  - pour identifier ou localiser un suspect, un fugitif, un témoin matériel ou une personne disparue;
  - au sujet de la victime d'un crime dans certaines circonstances limitées, si nous nous trouvons dans l'incapacité d'obtenir le consentement de la personne en question;
  - au sujet d'une mort que nous croyons être le résultat d'un comportement criminel;
  - au sujet d'un comportement criminel commis dans une installation d'Alegent Health; et
  - dans des circonstances urgentes pour signaler un crime (y compris l'emplacement ou la (les) victime(s) dudit crime, ou la description, l'identité et l'emplacement de l'auteur dudit crime).
- **Coroners (Officiers de police judiciaire), examinateurs médicaux et directeurs d'entreprises funéraires.** Nous pouvons délivrer des informations médicales à un *coroner* (officier de police judiciaire) ou à un examinateur médical. Cela peut s'avérer nécessaire, par exemple, pour identifier une personne décédée ou pour déterminer la cause du décès. Nous pouvons également divulguer des informations médicales concernant nos patients à des directeurs d'entreprises funéraires, dans la mesure où ces derniers en ont besoin pour s'acquitter de leurs tâches.
- **Don d'organes et de tissus.** Si vous êtes un donneur d'organe, nous pouvons donner des informations médicales à des organisations chargées de la procuration d'organes, ou de la transplantation d'organe, d'œil ou de tissu ou à une banque de don d'organes dans les limites où cela est nécessaire pour faciliter le don et la transplantation d'organes ou de tissus.

- **Recherche.** Nous pouvons utiliser et divulguer dans un certain nombre de circonstances limitées des informations médicales concernant votre personne. À titre d'exemple, un projet de recherche peut impliquer le fait de comparer la mort de tous les patients qui ont reçu un médicament avec ceux qui ont reçu un autre médicament pour le même état de santé. Tous les projets de recherche sont sujets à un processus d'approbation spécial. Ce processus évalue un projet de recherche proposé et son emploi des informations médicales, en essayant de trouver un équilibre entre les besoins de recherche et le besoin qu'éprouvent les patients de jouir de la confidentialité de leurs informations médicales. Avant que nous utilisions ou divulguions des informations médicales pour la recherche, le projet aura été approuvé à travers ce processus d'approbation de recherche; toutefois, nous pouvons divulguer des informations médicales concernant votre personne à des personnes qui s'apprêtent à conduire un projet de recherche, par exemple, pour les aider à chercher des patients caractérisés par certains besoins médicaux spécifiques, aussi longtemps que les informations médicales qu'ils passent en revue ne quittent pas nos lieux. Nous allons presque toujours demander votre autorisation spécifique si le chercheur va avoir accès à votre nom, à votre adresse ou à d'autres informations qui révèlent qui vous êtes ou quelle(s) personne(s) sera (seront) impliquée(s) dans votre traitement .
- **Menaces graves à l'endroit de la santé et de la sécurité.** Nous pouvons utiliser et divulguer des informations médicales concernant votre personne quand cela est nécessaire pour prévenir une menace grave à l'endroit de votre santé et de votre sécurité et de la santé et de la sécurité du public ou d'une autre personne. Toutefois, toute divulgation ne pourrait se faire qu'à l'égard d'une personne capable d'aider à la prévention de la menace et/ou d'une quelconque victime de la menace identifiée spécifiquement.
- **Militaires et anciens combattants.** Si vous êtes un membre des forces armées, nous pouvons divulguer des informations médicales concernant votre personne conformément à la requête des autorités militaires. Nous pouvons également délivrer à l'autorité militaire étrangère appropriée des informations médicales concernant le personnel militaire étranger.
- **Actions de sécurité nationale et de services de renseignement.** Nous pouvons divulguer vos informations médicales à des autorités fédérales pour les actions de services de renseignements et de sécurité nationale autorisées par la loi. Nous pouvons également divulguer vos informations médicales aux autorités fédérales en vue de protéger le Président, d'autres autorités ou chefs d'État étrangers, ou de mener des investigations.
- **Détenus.** Si vous êtes un(e) détenu(e) d'une institution pénitentiaire ou sous la garde d'une autorité chargée de faire respecter la loi, nous pouvons divulguer vos informations médicales à l'institution et à l'autorité en question. La divulgation pour ces raisons pourrait être nécessaire: (1) pour l'institution concernée pour qu'elle vous procure des services médicaux; (2) pour protéger votre santé et votre sécurité ou la santé et la sécurité des autres; ou (3) pour la protection et la sécurité de l'institution pénitentiaire.
- **Indemnités de travail.** Nous pouvons divulguer des informations médicales concernant votre personne en vue d'indemnités de travail ou de programmes semblables. Ces programmes octroient des avantages pour les accidents et les maladies d'ordre professionnel .

## **VOS DROITS CONCERNANT VOS INFORMATIONS MÉDICALES IDENTIFIABLES**

Vous jouissez des droits suivants concernant les informations médicales identifiables que nous gardons au sujet de votre personne:

- **Communications confidentielles.** Vous avez le droit de demander que nous communiquions avec vous au sujet de problèmes médicaux dans une certaine manière ou à un certain endroit. Par exemple, vous pouvez demander que nous vous contactions au service ou par la voie postale. Pour demander que nous vous contactions dans une certaine manière ou à un certain endroit, vous devez formuler votre demande en écrivant à l'Administrateur de l'installation où vous êtes en train de recevoir un traitement ou au bureau Alegent Health Privacy Office, 11128 John Galt Boulevard, Suite 550, Omaha, NE, 68137. Nous n'allons pas vous demander la raison de votre requête, et nous allons satisfaire aux requêtes raisonnables.

Votre requête écrite doit spécifier comment et où vous souhaiteriez être contacté(e). Vous devez nous fournir une adresse postale où vous pouvez recevoir de notre part de la correspondance ou d'autres communications relatives au paiement des services que vous avez reçus de notre part. Veuillez bien noter que nous nous réservons le droit de vous contacter par d'autres moyens et à d'autres endroits si vous manquez de répondre à une communication de notre part qui exige une réponse. Nous allons vous le notifier conformément à votre requête originale avant de tenter de vous contacter par d'autres moyens ou à un autre endroit.

- **Restrictions affectant les requêtes.** Vous avez le droit de demander une restriction dans notre façon d'utiliser et de divulguer vos informations médicales pour les besoins de traitement, de paiement ou d'activités médicales. Vous avez également le droit de demander que nous limitions notre divulgation de vos informations médicales aux individus impliqués dans votre traitement ou le paiement de vos soins médicaux, comme des membres de famille et des amis. **Alegent Health n'est pas tenu de consentir à votre requête.** NOTEZ BIEN: Si nous consentons, nous allons nous efforcer de nous accommoder de votre requête à moins que l'on ait besoin de vos informations pour vous procurer un traitement d'urgence. Toutefois, Alegent Health ne peut pas garantir de réussite totale dans ce domaine.

Pour demander de manière formelle une restriction, vous devez formuler votre requête en écrivant à l'Administrateur de l'installation où vous êtes en train de recevoir un traitement ou au Bureau de Confidentialité d'Alegent Health (Alegent Health Privacy Office). Dans votre requête, vous devez décrire d'une façon claire et concise: (1) quelles informations vous voulez limiter; (2) si vous voulez limiter notre emploi, notre divulgation ou les deux; et (3) à qui vous voulez que les limitations s'appliquent, par exemple, les divulgations destinées à votre époux (épouse). Alegent Health ne dispose pas de pouvoir de forcer quelqu'un d'autre à toutes sortes de restrictions auxquelles Alegent Health peut consentir.

- **Contrôle et copies.** Vous avez le droit de contrôler et de tirer des copies des informations médicales qui peuvent être utilisées pour prendre des décisions concernant votre traitement, y compris votre dossier médical et votre dossier financier, mais à l'exclusion de notes d'ordre psychothérapeutique. Alegent Health répondra à votre requête dans l'espace de 30 jours, à moins que la loi d'État ne nous exige de répondre plus tôt.

Pour effectuer un contrôle et obtenir de façon formelle une copie des informations médicales qui sont gardées par ou au nom d'Alegent Health et qui peuvent être utilisées pour prendre des décisions en ce qui concerne votre personne, vous devez soumettre votre requête par écrit à l'adresse du conservateur de dossiers médicaux de l'installation où vous avez reçu un traitement ou au Bureau de Confidentialité d'Alegent Health (Alegent Health Privacy Office). Il se peut qu'Alegent Health impute des frais pour les coûts de tirage de copies, d'envoi postal ou d'autres effets liés à votre requête.

Nous pouvons rejeter votre requête d'effectuer un contrôle et de tirer des copies de vos informations médicales dans certaines circonstances limitées. Par exemple, on peut manquer de vous fournir vos informations médicales s'il est établi que l'octroi de telles informations pourrait causer du tort à votre propre personne ou à une autre personne. Dans la plupart des cas, si l'on vous refuse l'accès aux informations médicales, vous pouvez demander que le refus soit réexaminé. Le Médecin en Chef d'Alegent Health va examiner votre requête et le refus conformément à la loi applicable. La personne menant la révision ne va pas être la personne qui a rejeté votre requête. L'organisation d'Alegent Health qui vous a refusé l'accès à l'origine s'accommodera de l'issue de la révision.

- **Amendements.** Si vous sentez que les informations médicales qu'Alegent Health détient sur votre personne sont fausses ou incomplètes, vous pouvez nous demander d'amender les informations en question. Vous avez le droit de demander un amendement aussi longtemps que les informations sont gardées par ou pour Alegent Health.

Pour demander de manière formelle un amendement d'informations qui sont gardées par ou au nom d'Alegent Health en ce qui concerne votre personne, votre requête doit être effectuée par écrit et soumise au conservateur de dossiers médicaux de l'installation où vous avez reçu un traitement, ou au Bureau de Confidentialité d'Alegent Health (Alegent Health Privacy Office). En outre, vous devez fournir une raison qui appuie votre requête.

Alegent Health peut rejeter votre requête d'amendement si elle n'est pas effectuée par écrit ou ne comprend pas de raison en vue d'appuyer la requête. Bien plus, Alegent Health peut rejeter votre requête si vous demandez d'amender des informations qui:

- sont exactes et complètes;
- n'étaient pas créées par Alegent Health, à moins que la personne ou l'entité qui ont créé les informations en question ne soient plus disponibles pour effectuer l'amendement;
- ne font pas partie des informations médicales gardées par ou pour Alegent Health; ou
- ne font pas partie des informations dont vous pourriez avoir l'autorisation d'effectuer un contrôle ou de tirer des copies.

**Bilan des divulgations.** Vous avez le droit de demander un “bilan des divulgations”. Un bilan des divulgations est une liste de certaines divulgations de vos informations médicales identifiables qu’Alegent Health a opérées. Pour demander un bilan des divulgations effectuées par Alegent Health, vous devez soumettre votre requête par écrit à l’adresse du conservateur des dossiers médicaux de l’installation où vous avez reçu un traitement, ou au Bureau de Confidentialité d’Alegent Health (Alegent Health Privacy Office). Votre requête doit déclarer une période qui ne doit pas excéder six ans et comprendre des dates antérieures au 14 avril 2003. Votre requête doit indiquer dans quelle forme vous voulez recevoir la liste (par exemple, sur papier, par le canal électronique). La première liste que vous demandez dans l’espace d’une période de 12 mois sera gratuite. Pour les listes supplémentaires, l’on peut vous imputer des frais pour les coûts de l’octroi de la liste. Vous serez informé(e) du coût impliqué et vous pouvez choisir de retirer ou de modifier votre requête à ce moment-là avant l’imputation de tous frais.

➤ **Droit d’obtenir une copie sous forme de papier de cette Notice.** Vous avez le droit de recevoir une copie sous forme de papier de cette notice. Vous pouvez nous demander de vous donner une copie de cette notice à tout moment. Pour obtenir une copie sous forme de papier de cette notice, contactez le Bureau de Confidentialité d’Alegent Health (Alegent Health Privacy Office). Même si vous avez consenti à recevoir cette notice par la voie électronique, vous avez encore droit à une copie sous forme de papier de cette notice. Vous pouvez également obtenir une copie de cette notice au website suivant: **[www.alegent.org](http://www.alegent.org)**.

## DROIT D’INTRODUIRE UNE PLAINTÉ

Si vous croyez que vos droits de confidentialité ont été violés, vous pouvez introduire une plainte auprès de l’Administrateur de l’installation où vous avez reçu un traitement. Des questions peuvent être adressées à l’Administration à chaque installation par le canal de la Ligne d’Action des Patients (Patient Action Line), qui fonctionne 24 heures par jour:

<b>Campus</b>	<b>Ligne d’Action des Patients</b>
Bergan Mercy Medical Center, Omaha, NE.....	402-398-5799
Immanuel Medical Center, Omaha, NE .....	402-572-2898
Lakeside Hospital, Omaha, NE .....	402-717-8717
Mercy Hospital, Corning, IA .....	641-322-6279
Memorial Hospital, Schuyler, NE .....	402-352-4072
Mercy Hospital, Council Bluffs, IA.....	712-328-5950
Midlands Hospital, Papillion, NE .....	402-593-3172
Community Memorial Hospital, Missouri Valley, IA .....	712-642-9209
Toutes les autres installations.....	402-717-1730

Vous pouvez introduire une plainte auprès du Bureau de Confidentialité d’Alegent Health (Alegent Health Privacy Office) sis 11128 John Galt Blvd, Suite 550, Omaha, NE 68137. Vous pouvez également soumettre une plainte au:

The Secretary of the Department of Health & Human Services  
200 Independence Ave SW  
Washington DC 20210  
1-877-696-6775 (téléphone gratuit)

Toutes les plaintes doivent être soumises par écrit. Le Bureau des Droits Civils de HHS (Health & Human Services) fournit sur son website des informations concernant la façon d’introduire une plainte: [www.hhs.gov/ocr/hipaa/](http://www.hhs.gov/ocr/hipaa/). **Vous ne serez pas pénalisé(e) du fait d’avoir soumis une plainte.**

## DROIT DE DONNER UNE AUTORISATION POUR D’AUTRES EMPLOIS ET DIVULGATIONS

Nous obtiendrons votre autorisation écrite pour des emplois et des divulgations qui ne sont pas identifiés par cette notice ou autorisés par la loi applicable. Toute autorisation que vous nous fournissez concernant l’emploi et la divulgation de vos informations médicales peut être révoquée à tout moment par écrit. Après que vous ayez révoqué votre autorisation, nous n’allons plus utiliser ni divulguer vos informations médicales identifiables pour les raisons décrites dans l’autorisation en question. Veuillez bien noter que nous sommes tenus de garder le dossier de vos soins médicaux.

Si vous avez des questions au sujet de cette notice, veuillez contacter le Bureau de Confidentialité d’Alegent Health (Alegent Health Privacy Office), au 402-717-1730 ou visiter [HIPAA@Alegent.org](mailto:HIPAA@Alegent.org).